



**Recommandations et conseils
pour l'évaluation de l'épreuve orale
de langues et cultures de l'Antiquité
au baccalauréat**

Académie de Lille

Session 2015

Ces recommandations et conseils pour l'évaluation de l'épreuve orale de langues et cultures de l'Antiquité ont pour but d'aider les examinateurs à évaluer les candidats dans un esprit d'équité. En raison de certaines disparités dans l'organisation de ces enseignements exigeants (horaires réduits, regroupements de plusieurs niveaux), un souci d'harmonisation s'impose en effet.

Textes de référence.

- Charte de déontologie des examens du 4 avril 2012 au BO n°15 du 12 avril 2012 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817
- Modalités des épreuves de LCA au baccalauréat : note de service parue au BO n°21 du 22 mai 2003 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/21/MENE0301081N.htm>, modifiée par celle du BO n°15 du 9 avril 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid24322/mene0900242n.html>
- Programme de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) pour la classe terminale : BO n°32 du 13 septembre 2007. Ce programme est modifié par l'arrêté du 18 février 2013 publié au BO n°15 du 11 avril 2013 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70671
- Œuvres obligatoires au programme de la classe terminale pour 2014-2015 : Suétone, *Vie des douze Césars*, *Vie de Néron* ; Lucien de Samosate, *Histoires vraies*, livre I.
- Cf BO n°15 du 11 avril 2013 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71303

Respect des modalités de l'épreuve orale.

La lecture attentive de ces Instructions officielles, et notamment du **BO n°21 du 22 mai 2003** qui définit les modalités de l'examen, permet d'assurer une égalité de traitement entre tous les candidats.

Au moment de l'entrée du candidat dans la salle d'examen.

1. Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale, organisée selon les entrées inscrites dans le programme de la classe terminale (quatre en latin, trois en grec). Cette liste est signée par le professeur et visée par le chef d'établissement.

Rappelons que tout candidat mérite d'être accueilli avec bienveillance, de manière à ce qu'il soit placé dans les meilleures conditions. Ajoutons qu'il n'est pas responsable du travail accompli pendant l'année sous l'autorité du professeur (notamment pour ce qui regarde la nature, la longueur et le nombre des textes). La liste présentée par le candidat peut être identique, dans sa présentation, à la proposition de modèle académique ou prendre une autre forme, si le professeur le juge utile. L'examineur accepte tous les supports sur lesquels le candidat a travaillé durant l'année (manuels ou photocopies), sans exclusion de son champ d'interrogation un texte qui serait accompagné de notes ou d'une traduction, partielle ou totale. Il ne cherche pas non plus à modifier la présentation du support en en masquant une partie.

2. Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

L'examineur veille à ce que des dictionnaires latin-français ou grec-français se trouvent dans la salle du centre d'examen ou vérifie, si le candidat utilise son dictionnaire personnel, que ce dernier ne comporte aucune note susceptible de l'aider.

3. L'examineur choisit dans la liste présentée par le candidat un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers.

L'examineur ne laisse donc pas le choix de son texte au candidat.

Lors de la préparation.

1. L'examineur propose au candidat un passage représentant environ le quart du texte retenu ; le candidat devra traduire ce passage.

L'examineur ne donne pas à traduire la totalité du texte retenu (soit une vingtaine de lignes en tout) mais un ensemble cohérent de 5 lignes environ d'un texte selon les critères de disposition et de police ordinaires. Le candidat est libre de circuler dans son manuel ou son corpus de textes durant la préparation comme durant l'interrogation.

2. L'examineur propose d'autre part deux à trois lignes ou vers extraits d'un texte non préparé pendant l'année et ne figurant donc pas sur la liste du candidat, accompagné d'une traduction de type universitaire ou non. Cet "exercice sur texte et traduction" relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement. Le candidat devra montrer comment il s'approprie le texte latin ou grec à l'aide de la traduction et faire les remarques qu'il juge nécessaires.

L'examineur veillera à ne pas proposer uniquement des traductions universitaires et ne s'interdira pas de soumettre à la lecture et à l'analyse du candidat des traductions moins attendues, comme celles qu'ont effectuées des poètes renaissants ou contemporains, ou des textes datant d'une latinité plus tardive mais toujours en lien avec les objets d'étude au programme.

3. Temps de préparation : 30 minutes. Temps de passage : 15 minutes.

L'examineur respectera la durée de chaque partie de l'épreuve.

Au moment de l'interrogation.

1. Le candidat situe...

L'examineur attend une introduction qui présente l'auteur, l'époque à laquelle il a vécu et écrit, l'œuvre ainsi que l'extrait donné.

2...lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

L'examineur est attentif à une lecture expressive par groupes de mots signifiants, au passage du mot à mot à une traduction dans un français correct et précis. Il n'attend pas du candidat une traduction originale au prétexte que le texte a été lu, analysé et traduit en classe.

Dans le cas d'un texte appareillé, l'examineur est attentif à la façon dont le candidat se réapproprie le texte, notamment au moment de la lecture, et à la manière dont il le traduit mot à mot.

3. Le candidat commente l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante. Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur un point ou deux de la traduction ou du commentaire.

L'entretien porte sur ce qui a été dit par le candidat et qui appelle des précisions, des reformulations, une meilleure prise en compte du texte dans sa dimension grammaticale, syntaxique et lexicale. Il n'est donc pas le prétexte à une vérification de connaissances grammaticales déconnectées du texte.

4. Enfin, le candidat analyse et apprécie la traduction du passage non préparé pendant l'année.

Cette traduction pourra être commentée selon différentes entrées, rappelées ici.

D'abord pour le grec :

<http://menapia.discipline.ac-lille.fr/textes-officiels/le-latin-et-le-grec-au-baccalaureat/ressources/epreuve-orale-du-baccalaureat/criteres-devaluation-dune-traduction-dun-texte-grec/view>

Pour le latin ensuite :

<http://menapia.discipline.ac-lille.fr/textes-officiels/le-latin-et-le-grec-au-baccalaureat/ressources/epreuve-orale-du-baccalaureat/pour-analyser-une-traduction-latine/view>

Au moment de mettre la note.

1. L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte

- **Les connaissances linguistiques du candidat ;**
- **Sa capacité à mobiliser sa culture générale sur les entrées au programme de la classe terminale ;**
- **Sa capacité de réaction face au texte non préparé pendant l'année accompagné de sa traduction, et de la qualité de son appropriation du texte. Cette dernière appréciation ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.**

La commission d'entente et d'harmonisation qui se tient avant chaque session se détermine sur le barème de l'épreuve.

L'examineur valorisera les références précises et pertinentes aux documents complémentaires qui ont été étudiés durant la séquence ainsi que tout effort pour rendre compte des spécificités de l'écriture des textes poétiques latins et grecs (scansion, type de vers).

Dans tous les cas, il ne considérera pas que la note maximale doit être réservée à des candidats dont la prestation aura été exceptionnelle : un exposé de qualité, qui montre un travail sérieux et un investissement régulier, répond en effet aux attentes liées à l'exercice. Il pourra donc être récompensé par cette note maximale.

A la fin de l'épreuve, l'examineur ne fera aucun commentaire sur la qualité de la liste, la prestation du candidat. Bien évidemment, il ne lui communiquera pas sa note.

Le bordereau indiquera clairement les références des textes donnés au candidat et le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve orale.

Est-il besoin d'ajouter qu'au-delà des épreuves orales de langues et cultures de l'Antiquité du baccalauréat, le souci d'équité et de bienveillance qui est rappelé ici ne pourra que renforcer aussi, plus généralement, le rayonnement et l'existence même d'une discipline qui contribue très largement à la formation humaniste de l'individu et du citoyen ?

Baccalauréat Session 2015



Langues et cultures de l'Antiquité

Latin

Grec ancien



Lycée :	Nom de l'élève :
	Prénom :
	Date de naissance :
Ville :	Série, classe :
Département :	

Horaire hebdomadaire en classe Terminale :
Classe de Terminale — Nombre d'élèves :
<i>(indiquer si plusieurs niveaux sont regroupés)</i>
Elève — Nombre d'années d'enseignement suivies en latin/grec ancien
<i>(indiquer si l'élève est grand commençant en Seconde, Première ou Terminale) :</i>

Manuel(s) en usage ; Edition utilisée pour l'œuvre au programme :
<i>Titre :</i>
<i>Auteur :</i>
<i>Éditeur et année d'édition :</i>
(A défaut de manuel, ou en complément du manuel, indiquer :
<i>Nombre des documents photocopiés présentés par l'élève :</i>)

LISTE DES TEXTES

Année 2014-2015

Séquence 1 : l'œuvre au programme

Titre de la séquence, éventuellement thématique ou problématique :

Textes étudiés, traduits et commentés :

Préciser si le texte est étudié en bilingue et s'il est accompagné d'une traduction

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Prolongements éventuels pour la classe (travaux divers, sorties, etc.) :

Travail personnel du candidat :

Séquence 2 : groupement de textes et/ou lecture d'une œuvre

Indiquer l'entrée du programme et le titre de la séquence, éventuellement la thématique et/ou la problématique :

Textes étudiés, traduits et commentés :

Préciser si le texte est étudié en bilingue et s'il est accompagné d'une traduction

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Prolongements éventuels (travaux divers, sorties, etc.) :

Travail personnel du candidat :

Séquence 3 : groupement de textes et/ou lecture d'une œuvre

Indiquer l'entrée du programme et le titre de la séquence, éventuellement la thématique et/ou la problématique :

Textes étudiés, traduits et commentés :

Préciser si le texte est étudié en bilingue et s'il est accompagné d'une traduction

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Prolongements éventuels (travaux divers, sorties, etc.) :

Travail personnel du candidat :

(Eventuellement) Séquence 4 : groupement de textes
et/ou lecture d'une œuvre intégrale

Indiquer l'entrée du programme et le titre de la séquence, éventuellement la thématique et/ou la problématique :

Textes étudiés, traduits et commentés :

Préciser si le texte est étudié en bilingue et s'il est accompagné d'une traduction

- 1.
- 2.
- 3.

Prolongements éventuels (travaux divers, sorties, etc.) :

Date du descriptif,

Nom et signature du professeur

Signature du Proviseur

*et cachet de
l'établissement*